

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 2 juillet 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siège # 1	VACANT	Siège # 2	M. Steve Courchesne
Siège # 5	Mme Marie-Claude Durand	Siège # 4	M. Christian Lupien
		Siège # 6	M. Samuel Lanoie

Est absent le conseiller suivant:

Siège # 3 M. Austin Leavey

Sous la présidence de Monsieur Richard Kirouac, maire.

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Richard Kirouac.
(Code municipal du Québec - article 147)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Richard Kirouac, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 115-07-2025

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6.8 Avis public - Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2024 – reporté à la séance du 5 août 2025

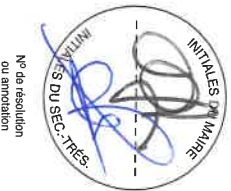
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes à payer
- 6.2 Dépôt - états comparatifs
- 6.3 Déménagement de M. Hervé Laflleur – mot du maire
- 6.4 Photocopieur – entente de service
- 6.5 Remise des bourses des municipalités – Fondation du Cégep de Drummondville
- 6.6 Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – programmation #1



6.7 FRR Volet 4 / appel de projets du sous-volet coopération intermunicipale – autorisation

6.8 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2024 – reporté à la séance du 5 août 2025

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Achat et installation de balises pour la piste cyclable

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Entente de services aux sinistrés - Société canadienne de la Croix-Rouge - paiement de la contribution annuelle

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Règlement #406-2025 sur les ententes relatives aux travaux municipaux – avis de motion et dépôt de projet de règlement

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Renovations intérieures de la bibliothèque – adjudication

11.2 Camp de jour 2025 – engagement

11.3 Entretien ascenseur chalet des loisirs – mandat

11.4 Jeu d'eau – remplacement du vinyle des papillons

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 116-07-2025

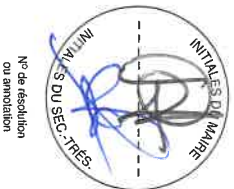
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.



6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 117-07-2025

La directrice générale et greffière-trésorière, Sonya Turcotte, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES JUN 2025 :	24 794,22 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :	29 198,96 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :	24 893,20 \$
GRAND TOTAL :	78 886,38 \$

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

6.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 DÉMÉNAGEMENT DE M. HERVÉ LAFLEUR – MOT DU MAIRE

Le maire prend la parole pour souligner la vie active de M. Hervé Lafleur au sein de la communauté de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

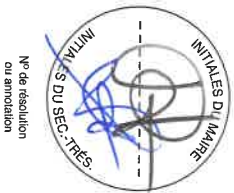
Après avoir passé sa vie à Saint-Edmond-de-Grantham, M. Lafleur a pris la décision de déménager.

Nous ne pouvons passer sous silence l'empreinte qu'il laisse à la Municipalité et dans le cœur des citoyens. Il a occupé une place importante ici et il s'est impliqué grandement dans la communauté. À cet effet, une lettre signée du maire et de la directrice générale lui a été acheminée pour reconnaître l'homme de cœur et de valeurs en M. Lafleur et pour lui souhaiter bonne route dans cette nouvelle tranche de vie.

6.4 PHOTOCOPIEUR – ENTENTE DE SERVICE

Résolution numéro 118-07-2025

Considérant que l'entente de location de Buropro Citation pour le photocopieur du bureau municipal arrive à échéance en juin 2025;



Considérant la satisfaction de la Municipalité à l'égard du service, du support et des appels de service liés à la réparation pendant la durée du bail;

Considérant qu'il y a très peu de demandes de citoyens pour l'envoi de télécopies (fax);

Considérant la proposition reçue de Buropro Ciation pour le remplacement du photocopieur;

Sur proposition de Steve Courchesne,

Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil municipal autorise le directeur général à signer une entente de service de location de 66 mois pour un photocopieur de marque Konica Minolta BH-C451i, sans le service de télécopies (fax), au montant de 155 \$ par mois plus les taxes applicables.

6.5 REMISE DES BOURSES DES MUNICIPALITÉS – FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

Résolution numéro 119-07-2025

Considérant que le conseil municipal désire encourager les étudiants provenant de la Municipalité;

Considérant que la Fondation du Cégep de Drummondville souhaite répondre à l'enjeu important de rétention des talents d'ici en octroyant des bourses à des étudiants (es) de la région qui ont choisi de poursuivre leurs études postsecondaires à Drummondville;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,

Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à verser la somme de 350 \$ à la Fondation du Cégep de Drummondville dans le cadre de la remise des bourses de la MRC Drummond. La remise de bourses aura lieu le mercredi 18 novembre 2025.

6.6 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECO) 2024-2028 – PROGRAMMATION #1

Résolution numéro 120-07-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECO)* pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Christian Lupien,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

6.7.FRR VOLET 4 / APPEL DE PROJETS DU SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - AUTORISATION

Résolution numéro 121-07-2025

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux de Saint-Edmond-de-Grantham et de Durham-Sud désirent présenter un projet partage d'une ressource en inspection « Officier/officière municipal(e) en bâtiment et environnement » dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que l'entente actuelle relative au partage d'une ressource en inspection « Officier municipal en bâtiment et environnement » entre les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham, Durham-Sud et de Saint-Félix-de-Kingsey prendra fin le 5 septembre 2026;

Considérant qu'il est possible de soumettre les projets de coopération intermunicipale d'ici le 22 août 2025;

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham et de Durham-Sud souhaitent déposer un nouveau projet afin de conserver la ressource actuelle en l'occurrence Mme Hélène Ménard;

En conséquence,
Il est proposé par Christian Lupien,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en inspection « Officier/officière municipal(e) en bâtiment et environnement »;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

6.8 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2024

REPORTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 ACHAT ET INSTALLATION DE BALISES POUR LA PISTE CYCLABLE

Résolution numéro 122-07-2025

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham désire assurer la sécurité de ses citoyens et passants marcheurs et cyclistes;

Considérant le désir du conseil municipal de procéder à l'ajout de balises en bordure de route définissant le corridor cyclable menant à ses infrastructures municipales;

Considérant que des endroits spécifiques sont empruntés pour accéder aux installations de la Municipalité tel que la route de L'Église (de Notre-Dame-de-Lourdes jusqu'au parc);

En conséquence,

Il est proposé par Steve Courchesne,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De procéder à l'installation des 6 balises en notre possession et de procéder à l'achat de 4 balises supplémentaires en prévision de remplacement en cas de bris et du matériel requis pour l'installation afin de sécuriser un lieu achalandé où la route est partagée par les voitures, cyclistes et marcheurs soit une portion de la route de L'Église (de Notre-Dame-de-Lourdes jusqu'au parc).

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

Résolution numéro 123-07-2025

Considérant l'entente de Services aux sinistrés pour la période de juillet 2025 à juin 2026;



Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil municipal autorise le paiement annuel de la contribution au montant de 225 \$.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RÈGLEMENT # 406-2025 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

10.1.1 AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Steve Courchesne, conseiller, donne avis de motion de la présentation du règlement #406-2025 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

10.1.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #406-2025 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Résolution numéro 124-07-2025

CONSIDÉRANT les articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettant d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec ses règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire exercer un contrôle efficace sur les investissements portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, particulièrement quant à la qualité de ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 2 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 août 2025;

CONSIDÉRANT que le règlement a été transmis à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que l'article 445 du Code municipal stipule que l'adoption d'un règlement doit également être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que des copies du projet de règlement doivent être mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le projet de règlement portant le #406-2025, intitulé « Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux » soit et est adopté et qu'il soit acheminé à la MRC de Drummond.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RÉNOVATIONS INTÉRIEURES DE LA BIBLIOTHÈQUE - ADJUDICATION

Résolution numéro 125-07-2025

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham a entrepris les démarches pour la réfection de la bibliothèque en 2022 afin de rendre accessible le bâtiment servant de bibliothèque au 1395, rue Notre-Dame-de-Lourdes pour les personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite;

Considérant qu'une demande de subvention a été faite au PRIMA (Programme d'infrastructures municipales pour les aînés) en juillet 2022 et que celle-ci a été octroyée à la Municipalité le 6 avril 2023 pour un montant de 100 000 \$ pour la réalisation d'une partie des travaux;

Considérant que la Municipalité a engendré des dépenses pour des services de firmes en architecture et en ingénierie pour les plans et devis avant d'aller en appel d'offres sur le SEAO;

Considérant que faisant suite à l'appel d'offres sur SEAO, il y a eu ouverture de soumissions le 28 février 2024;

Considérant que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission dont le prix était de 595 044,14 \$ incluant les taxes;

Considérant que ce montant dépassait largement le montant budgété et que le conseil a jugé inconcevable d'imposer ce montant aux citoyens via la taxation annuelle;

Considérant le refus du conseil à réaliser les travaux tel que prévus dans le projet à la suite de l'appel d'offres;

Considérant que le PRIMA a accepté une modification au projet de départ et a accordé une extension pour la réalisation du projet pour permettre à la Municipalité de conserver la subvention;

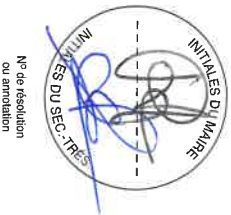
Considérant les soumissions reçues pour la réalisation des travaux :

- | | |
|---|-------------------------------|
| • GB Construction | 107 000,00 \$ avant les taxes |
| • Construction Étienne Lafleur et fils inc. | 123 600,00 \$ avant les taxes |

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'octroyer le contrat de rénovation de la bibliothèque à GB Construction au montant de 107 000,00 \$ avant les taxes;

Que cette dépense soit déposée à la subvention PRIMA (Programme d'infrastructures municipales pour les aînés).



11.2 CAMP DE JOUR 2025 – ENGAGEMENT

Résolution numéro 126-07-2025

Considérant qu'il y a 26 inscriptions d'enfants au camp de jour comparé à 19 l'an dernier;

Considérant qu'il faut respecter le ratio du nombre d'enfants par groupe d'âge par animateur;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter une ressource pour respecter les ratios;

Considérant que Sébastien Rainville a manifesté l'intérêt pour le rôle d'animateur de camp de jour par l'envoi de son curriculum vitae;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

De procéder à l'embauche de Sébastien Rainville comme animateur au taux horaire de 16,10 \$ à partir du 1^{er} juillet 2025.

11.3 ENTRETIEN ASCENSEUR CHALET DES LOISIRS - MANDAT

Résolution numéro 127-07-2025

Considérant que l'inspection d'un ascenseur est exigée au minimum deux fois par année (aux 6 mois) dans la réglementation de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour assurer la sécurité et un bon fonctionnement;

Considérant qu'aucune inspection n'a été faite depuis l'installation de l'ascenseur au chalet des loisirs;

Considérant que la durée de vie d'une batterie est de trois (3) ans et que la date d'expiration de la batterie actuelle est datée de février 2020;

Considérant qu'un contrat de maintenance s'avère nécessaire et obligatoire;

Considérant les soumissions reçues pour une offre de service pour l'inspection et l'entretien général pour 2025, 2026 et 2027 :

- | | |
|-----------------|---|
| • Elevabec Inc. | 3 232,86 \$ incluant le remplacement de la batterie |
| • Savaria | 5 592,00 \$ excluant le remplacement de la batterie |

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

De mandater Elevabec Inc. pour un contrat d'inspection et d'entretien général pour les années 2025, 2026 et 2027 au montant de 3 232,86 \$ incluant le remplacement de la batterie.



11.4 JEU D'EAU – REMPLACEMENT DU VINYLE DES PAPILLONS

Résolution numéro 128-07-2025

Considérant que les appliqués de vinyles recouvrant les deux papillons doivent être remplacés;

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la directrice générale à procéder auprès de Twenty Two Graphix pour le délettrage et le recouvrement de nouveau vinyle des deux papillons du jeu d'eau au montant de 469,00 \$ avant les taxes.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 129-07-2025

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20 h 03.


Richard Kirouac
Maire


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 2 juillet 2025.

La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 5 août 2025.